Liste de vérification pour les dossiers individuels en vertu de la règle 48.14

Nom du dossier : **Nº du dossier :**

Rempli par : **Date :**

☐ Déterminez la date du rejet et d'autres dates clés au moyen de l'organigramme ci-dessous.

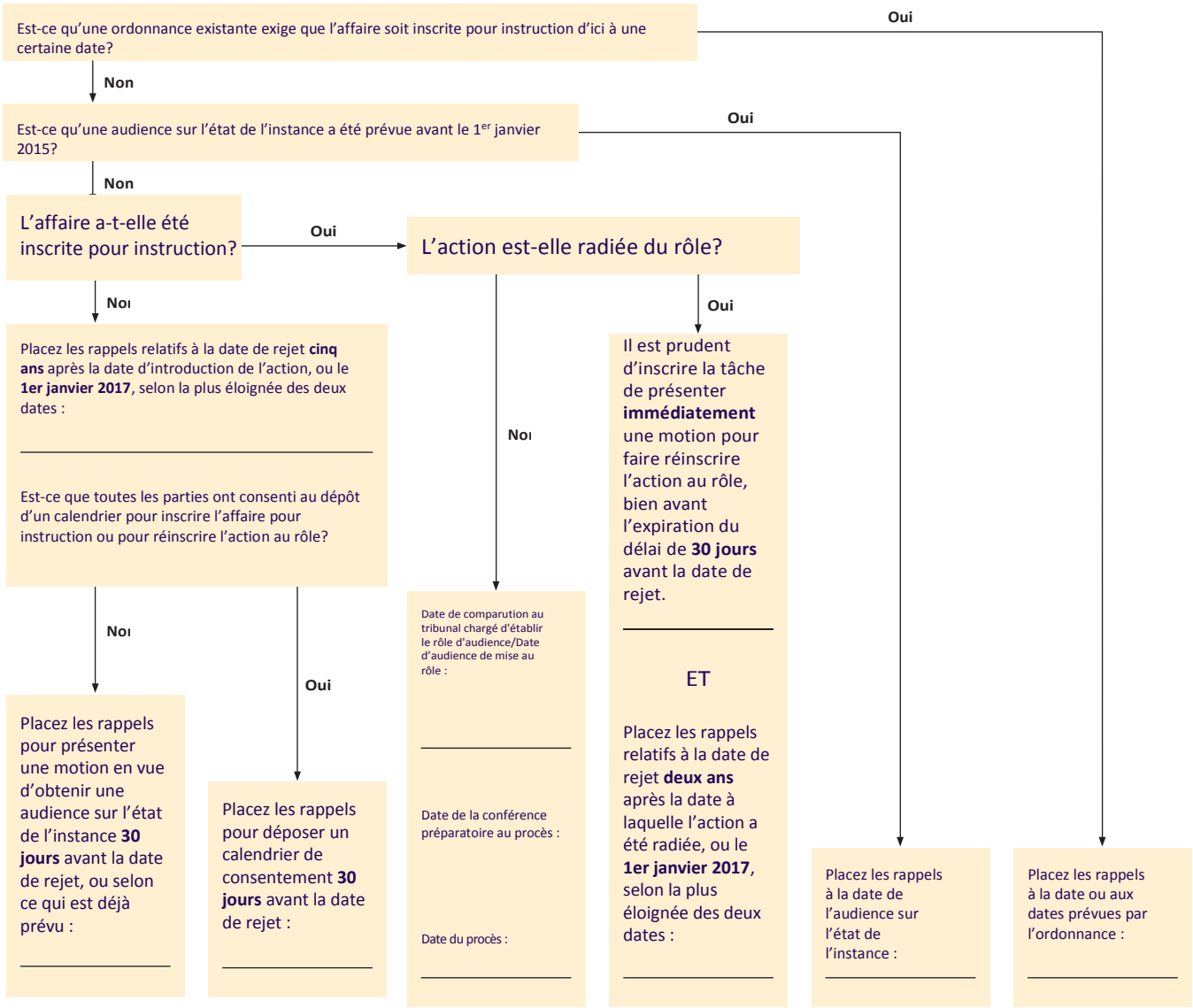

REMARQUE : Si le demandeur est incapable à la date du rejet, placez les rappels à la date appropriée pour examiner l'état de personne handicapée :_____ et, s'il y a lieu, à la date à laquelle le demandeur atteindra l'âge de la majorité :_____.

☐ Calendriers de rappel électroniques mis à jour ☐ Calendriers de rappel papier mis à jour

☐ Plan de progression du dossier créé et mis à jour (voir le modèle de plan dans la trousse à outils de LAWPRO pour la transition vers la règle 48)

Une version électronique du document se trouve à practicepro.ca/Rule48